Atlas cartographique des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité en date du 05 septembre 2018

Zones à enjeux écologiques devant bénéficier d'actions de gestion réhabilitation, restauration ou protection pour augmenter leur valeur écologique

Dans la cadre de la politique de préservation de la biodiversité de la Métropole Nice Côte d'Azur, et dans la continuité de ses actions, la Métropole a souhaité identifier pour mieux protéger **les zones présentant des enjeux écologiques importants à très importants, qui pourraient bénéficier d'actions permettant d'augmenter leurs valeurs écologiques.**

Il s'agit d'une démarche concertée menée par le service environnement.
Cette démarche a été initiée lors de l'élaboration du réseau écologique de la métropole et poursuivi avec la définition de la Trame verte et bleue et du présent atlas cartographique. Celle-ci s'inscrit sur le long terme avec la création d'un observatoire de la nature et de la biodiversité à l'échelle du territoire métropolitain. Cet outil aura une visée opérationnelle pour optimiser l'action locale, et pour faciliter la mise en place d'initiatives concrètes de restauration, réhabilitation et de gestion d'espaces de nature.

Les éléments de cet atlas cartographique sont donc amenés à être enrichis.

Les actions permettant d'augmenter la valeur écologique sont par exemple :

- une gestion adaptée
- des actions de réhabilitation
- des actions de restauration écologiques
- la mise en place de dispositifs de protection,

Les différentes actions menées sur ces périmètres peuvent être utilisées comme mesures de compensation.

Ces zones peuvent être très variées et ce concernant leurs différentes caractéristiques :
- les milieux qu'elles abritent : milieux ouverts, zones humides, vallons, forêts, etc.
- leurs types de fonctionnalités écologiques : corridors, réservoirs de biodiversité, zones secondaires ou zones tampons de réservoirs, ruptures de continuité,
- leurs états de conservation ou de fonctionnalités écologiques : pouvant être excellents ou très dégradés.
- leurs tailles : petites à grandes surfaces.

1) L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE COMPORTE LES ELEMENTS CI-DESSOUS

Périmètres faisant l'objet de dispositions réglementaires adaptées :

Eléments de la trame bleue

- Zones humides inconstructibles
- Marge de recul des cours d'eau en fonction des zonages Zones U/AU/A 5m de l'axe 3 m des berges, zone N et cours d'eau de Carros 10m de l'axe 5m des berges
- Espace libre végétalisé des relais écologiques de la trame bleue (fossés, canaux) 2,5m de chaque côté ou 4m d'un côté

Périmètres nécessitant des mesures de protection réglementaire : (APPB, Natura 2000, …)

- Projet APPB Carros
- Vallon de Saint Sauveur
- Vallon du Roguez

Périmètres identifiés à ce jour nécessitant des mesures de restauration :

- Ruptures de continuité
- Corridors en impasse
- Zone d'optimisation de l'espace de mobilité du Var
- Débouchés de vallons de la plaine du Var
- Vallons obscurs à reconnecter

Autres périmètres nécessitant des actions spécifiques :

- Corridors devant être préservés (identifiés dans le cadre de la TVB) et pouvant faire l'objet de mesures de gestion et de restauration.
 - Corridors naturels,
 - Corridors en contexte altéré
 - Corridors proche bâti diffus
 - Corridors proche bâti continu
- Liaison coteaux vallées
- Plaines alluviales
- Fonds de vallées
- Périmètre de concentration de zones humides (Secteurs denses d'au moins 5 éléments humides (mares, plans d'eau, …) distants d'au plus 1 kilomètre)
- Périmètre de vallons en contexte urbanisé

Périmètres à enjeux pour les chauves-souris

- Actions à déployer pour la préservation des chauves-souris lucifuges (pollution lumineuse, continuité écologique)

Périmètres à enjeux pour la flore

Ces éléments ont été définis par le CBN Med dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur. Pour faciliter l'identification de zones à enjeu écologique, une grille avec des mailles de 2 km de côté a été appliquée sur la surface de la Métropole.

Les cartes ci-dessous ainsi produites donnent un premier aperçu des zones prioritaires sur lesquelles travailler, en fonction du groupe étudié.

- **Zones à enjeux écologiques floristiques selon la richesse en espèces endémiques** des Alpes sud-occidentales, soit 91 espèces concernées pour la Métropole Nice Côte d'Azur (Noble & Diadema, 20111)
- **Zones à enjeux écologiques floristiques selon la richesse en espèces protégées** (avec une protection nationale et régionale), soit 325 espèces concernées pour la Métropole Nice Côte d'Azur
- **Zones à enjeux écologiques floristiques selon la richesse en espèces rares et menacées** selon les critères UICN (CR, EN, VU) de liste rouge PACA (Noble & al., 20152), soit 193 espèces concernées pour la Métropole Nice Côte d'Azur
- **Zones à enjeux écologiques floristiques selon la richesse en espèces à enjeux fort et très fort de conservation** (d'après la hiérarchisation des enjeux de conservation en PACA : Le Berre & al, 20173), soit 501 espèces concernées pour la Métropole Nice Côte d'Azur

Pour mettre en évidence les priorités de gestion et de conservation, la hiérarchisation des mailles présentant un intérêt est primordial. Deux méthodes ont été testées en fonction des 4 critères définis précédemment (endémisme, protection, rareté/menace et enjeu de conservation) : la méthode par emboîtement et la méthode par égalité des critères.

- **Zones à enjeux écologiques floristiques selon la méthode d'emboitement**
- **Zones à enjeux écologiques floristiques selon la méthode d'égalité des critères**

<u>Périmètre projet Site Naturel de Compensation SNC :</u>

- SNC à l'étude : zone de compensation mutualisée du Bec de l'Estéron

Cet atlas cartographique ne prend en compte que le projet de site naturel de compensation du Bec de l'Estéron car une étude a été lancée en 2018 pour dans le cadre d'une démarche globale de compensation menée à l'échelle du PLU métropolitain. Cette étude a pour objectif d'évaluer la valeur écologique actuelle et potentielle de la zone du Bec de l'Estéron et le type de gestion à mettre en place. Cette évaluation pourra permettre de valoriser de façon optimale cet espace en tant que zone de compensation mutualisée par plusieurs maîtres d'ouvrages à l'échelle du PLUM et/ou de futurs projets d'aménagement dans la Plaine du Var.

De même cet atlas ne fait pas l'état des lieux des périmètres faisant l'objet de mesures d'évitement de réduction et de compensation déployées dans le cadre de projets d'aménagements car les services de l'état travaillent sur cette cartographie.

ELEMENTS DE PRECISIONS CONCERNANT LES ACTIONS EVENTUELLES

- Zone de compensation « optimisation de l'espace de mobilité du Var » :

Ces secteurs pourraient être utilisés pour restaurer le lit en tresse initial du Var et de l'Estéron. Actions : retrait ou recul des protections de berge.

- Restauration de cours d'eau :
 - Possibilité de rendre un aspect naturel au cours d'eau (terrains plats sans urbanisation, disponibles en rive droite).

- Restaurer les débouchés de vallons

Les débouchés des vallons (notamment ceux de la plaine du Var) cumulent les enjeux et les contraintes : artificialisation des vallons (couverture, endiguement, cuvelage, …), forts risques d'inondation (par débordement des vallons et par inondation de la rivière principale) avec parfois des accumulations d'eau dans les zones déprimées isolées entre les digues du vallon et de la rivière principale, urbanisation souvent anarchique, points noirs paysagers, proximité des grandes voies de communication, …

Il y a là matière à une véritable réflexion urbaine à l'échelle d'un « quartier ».

Piste d'actions

- ✓ « Valoriser » des zones inondables classées rouge au PPRi au débouché des vallons du Var pour élargir l'espace de fonctionnement de ces vallons aujourd'hui très contraints, ce qui permettrait à la fois de créer/restaurer des corridors, de réduire la pression sur les digues et d'atténuer les contraintes sur le reste des zones inondables.
- ✓ Préserver et restaurer les sites des « débouchés de vallons » de la plaine du Var présentant une multiplicité d'enjeux de développement, d'aménagement et de protections particulières, dont des fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue.
- ✓ Définir un projet de réorganisation des espaces pour ces sites, pour mieux articuler l'urbanisation existante et son développement, la continuité écologique terrestre et aquatique, la gestion des risques d'inondation, la préservation d'une agriculture périurbaine et la restauration des paysages
- ✓ Restaurer la continuité écologique via les canaux de pieds de coteaux ou les fossés, la mise en place de passage à faune, la création/restauration d'une continuité végétale (alignement d'arbres, corridors boisés) ;

MNCA a missionnée le BE Artelia pour réaliser une étude des connectivités écologiques de 5 vallons Obscurs (Vallon de Saint Blaise, Vallon de la Garde, Vallon de Porquier, Vallon de Doranéo, Vallon de Saint Sauveur) avec le Var et fonctionnement hydrogéologique (2016). Des préconisations sont indiquées dans cette étude.

- Liaison coteaux vallées Préservation des coteaux et restauration des milieux humides

Des corridors suivent les coteaux et constituent des franges vertes. Les liens avec les corridors liés aux milieux humides de la vallée ont été rompus par les aménagements humains. Dans ces secteurs, l'enjeu consiste à préserver les coteaux et à restaurer, dans la mesure du possible, les milieux humides de la vallée.

Les terres agricoles et les friches qui assurent la liaison entre coteaux et zones humides, support de fonctionnalités écologiques, devront être préservées et valorisées par le développement d'une agriculture périurbaine, gage de pérennité.

Pistes d'actions :

- ✓ Travailler sur les formes urbaines pour ménager des liens entre les coteaux et les fonds de vallée, qui favoriseront des continuités

éventuellement absentes aujourd'hui : coupures d'urbanisation, orientation des formes urbaines, etc, au-delà des prescriptions propres à la préservation des réservoirs de biodiversité situés sur les coteaux (cf. « franges vertes ») et au traitement des fonds de vallées et des vallons (cf. gestion des fonds de vallée et restauration des débouchés des vallons). Ces sites présentent une multiplicité d'enjeux de développement, d'aménagement et de protections particulières, dont des fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue à préserver et à restaurer.

- ✓ Définir un projet d'aménagement intégré pour ces sites pour garantir le maintien ou la restauration d'espaces de liaison entre les coteaux et les zones alluviales.

- Plaines alluviales

Les « plaines » alluviales, zones d'élargissement des vallées de la Tinée et de la Vésubie, sont soumises à des pressions notables, car la faiblesse des pentes y rend plus faciles les aménagements.
Il y a lieu d'avoir sur chacune d'elle une approche spécifique, pour rechercher l'équilibre entre les besoins du développement des communes (la préservation des habitats de montagne étant par ailleurs un enjeu écologique par le maintien de l'ouverture des paysages), la gestion des risques, le maintien de l'agriculture, la restauration écologique des cours d'eau, les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité…

- Fonds de vallée

Les fonds de vallée non encore totalement urbanisés constituent des zones à fort enjeu : fortes pressions de l'urbanisation (espaces faciles à aménager à proximité des infrastructures), mais aussi agriculture souvent résiduelle, enjeux biologiques (réservoirs, corridors, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau), risques naturels (inondation, érosion), rôle de « poumon vert » à fonctions sociales à développer….
L'approche pourrait être d'identifier les espaces nécessaires à l'amélioration de la qualité physique globale du cours d'eau (largeur de ripisylve, continuité, espaces de mobilité recherchés et espaces de mobilité acceptés sur les cours d'eau mobile, etc.) dans l'esprit du SDAGE Rhône Méditerranée.
Par exemple, sur le val de Cagne, peut-on mettre en valeur une zone verte, poumon de la vallée, où les fonctions écologiques rejoindraient des usages de loisirs et des fonctions paysagères ou patrimoniales, dans les secteurs peu urbanisés, en cohérence avec les fonctions agricoles effectives, en améliorant en outre le ralentissement des crues pour l'aval urbanisé ?

Piste d'actions

- ✓ Définir un projet d'aménagement intégré pour ces sites. Ces sites présentent une multiplicité d'enjeux de développement, d'aménagement et de protections particulières, dont des fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue à préserver et à restaurer.
- ✓ Promouvoir les projets de restauration physique ambitieux afin de réaménager certains fonds de vallée pour en améliorer et le fonctionnement hydraulique, et la qualité paysagère, et la richesse biologique.